

## **Coopération décentralisée au Burkina Faso - Mise en oeuvre du plan communal de développement de la commune de Douroula - Avenant à la convention avec l'Université de Franche-Comté**

**Mme l'Adjointe GERDIL, Rapporteur** : La Ville de Besançon travaille en collaboration avec l'Université de Franche-Comté, (Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement, C.N. LEDOUX), à la réalisation du diagnostic de territoire qui aidera la commune de Douroula à mettre en place son plan communal de développement.

Cette collaboration a été officialisée par une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté, votée au Conseil Municipal du 14 juin 2007.

Le diagnostic de territoire est maintenant terminé et sa restitution aux partenaires bisontins interviendra très prochainement. La convention devait normalement s'achever avec la remise du document définitif.

Toutefois, il est nécessaire que le diagnostic de territoire soit présenté, par ses auteurs, au conseil municipal de Douroula et aux autorités locales chargés de mettre en oeuvre ses propositions dans le cadre du plan communal de développement. Cela n'a pu être fait jusqu'à présent.

La durée prévue pour mener à bien ce travail est de 6 mois et le complément de financement nécessaire est de 2 500 €.

Ces modifications font l'objet d'un avenant à la convention initiale, figurant en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser à cet organisme la subvention correspondant à la prolongation de sa mission, soit 2 500 €, qui sera prélevée sur les crédits existants au chapitre 65.048.65731.5024.400,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer avec l'Université de Franche-Comté l'avenant à la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.*